

# Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 juin 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 15

**L'an deux mil quinze le onze juin**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 05 juin 2015.

**Présents**: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, ~~Mme LACAM Martine~~, M.GAJDOWSKI Alain, ~~M.HAMON Jean Pierre~~, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIE Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

**Absents excusés** : Mme LACAM Martine (procuration à Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane), M.HAMON Jean-Pierre (procuration à M.GAJDOWSKI Alain).

**Absents non excusés** : néant

**Secrétaire de séance** : Mme FROMENT Aurélie.

**Vente de lot à la zone artisanale de Rigouenque** à M. Mathieu THIBERVILLE pour 2 684 m<sup>2</sup>.

**Retrait parcelle AR 243 Rue du Petit Bois** autorisé à 22 mètres aux fins de réalisation de l'assainissement autonome.

**Servitude école privée Saint Joseph** afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales du nouveau parking vers la rue de Vidailiac.

**Choix entreprise poste Terrassement gros œuvre pour sanitaires parking** : Entreprise CORAZZA préparation et mise en place du chantier pour 13 005,66 € TTC et la construction pour 13 993,20 € TTC. Rectification du devis SODIMATEL pour électricité : 5 152,92 € TTC.

## **Décisions modificatives**

- accord pour versement 50 € voyage du collège de Cajarc pour lequel il y avait un élève supplémentaire
- accord pour participation 40 %, soit 18€ au voyage scolaire des maternelles école privée
- 1 000 € supplémentaires afin d'acquérir un véhicule utilitaire au prix de 3 500 €
- 500 € supplémentaires pour finaliser l'acquisition des tables, ordinateurs et aspirateur aux écoles.

**Les tarifs de la salle culturelle La Halle** ont été fixés selon des critères d'utilisation des locaux, du matériel et des équipements mis à disposition.

La séance est levée à 23h40.

Fait à Limogne en Quercy, le 15 juin 2015

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,